



Artistes  
Techniciennes  
Intermittentes  
du Spectacle  
& maternité

# Audiens vous accompagne



Tout au long de votre maternité : dès que vous apprenez que vous êtes enceinte, appelez Audiens. Quelle que soit votre question, votre groupe de protection sociale est là pour vous écouter, vous orienter, vous conseiller.

## Avant

### vosre congé maternité

Vous pouvez bénéficier d'une aide qui prend la forme d'un entretien Écoute Conseil Orientation vous détaillant les soutiens, financiers notamment, auxquels vous pouvez avoir accès dans le cadre de votre grossesse et pour votre reprise d'activité.

 0 173 173 465

Si vous êtes en arrêt maladie avant votre congé légal de maternité, une indemnité journalière complémentaire à celle de la Sécurité sociale peut vous être versée à compter du 61<sup>e</sup> jour d'arrêt de travail, dans certaines conditions.

 0 173 173 921

## Au moment

### de votre congé maternité

Si vous n'êtes pas indemnisée par la Sécurité sociale ni par Pôle emploi pendant votre congé légal de maternité, sous certaines conditions :

- ★ le régime de prévoyance peut vous verser une indemnité journalière de 15,50 €.
- ★ le Fonds de professionnalisation peut vous verser une aide sociale.

Par ailleurs, si la Sécurité sociale met du temps à vous répondre, appelez-nous pour être accompagnée.

 0 173 173 465

## Après

### vosre congé maternité

Le volet social et professionnel du Fonds de professionnalisation et de solidarité vous apporte :

- ★ des aides financières, à titre d'exemple : un site internet, une bande démo vidéo ou son, ou encore de nouvelles photos.
- ★ un accompagnement prenant en compte les problématiques auxquelles vous pouvez être confrontée dans la reprise de votre activité professionnelle (réseau, réorientation professionnelle etc.).

 0 173 173 465

# Artistes et techniciennes intermittentes, contactez-nous !

✉ [maternite.intermittentes@audiens.org](mailto:maternite.intermittentes@audiens.org)

☎ 0 173 173 465



## Une aide à la garde d'enfant

En tant qu'artistes et techniciens du spectacle, travaillez plus sereinement et ne passez plus à côté d'opportunités professionnelles, grâce à la nouvelle aide financière, accessible sous certaines conditions, pour la garde de vos enfants âgés de moins de 4 ans. Cette aide, gérée par Audiens, est financée par le Ministère de la Culture dans le cadre du FONPEPS.

☎ 0 173 173 343

✉ [gardenfant@audiens.org](mailto:gardenfant@audiens.org)

## Votre santé

Vos remboursements de frais de santé: l'affiliation à la complémentaire santé dédiée aux artistes et aux techniciens du spectacle est possible à tout moment, sans délai de carence et à partir de 11,80 € /mois\*, pour vous couvrir ainsi que vos enfants jusqu'à 16 ans.

☎ 0 173 173 590

Devis et souscription en ligne depuis

✉ [mon-devis-sante.audiens.fr](http://mon-devis-sante.audiens.fr)



## Votre retraite

L'inscription de vos points de retraite complémentaire Argic-Arrco peut se faire dès que vous le souhaitez.

☎ 0 173 173 755

## Tout au long de votre parcours,

en cas de situations de rupture qui nécessitent une réponse adaptée, l'accompagnement solidaire et social Audiens vous apporte écoute, conseil, orientation et aides financières personnalisées.

☎ 0 173 173 726

## Avec le soutien de



## Une question

Pensez à votre espace client Audiens en ligne.  
Vous y trouverez toutes les informations  
sur votre protection sociale : suivi de votre  
carrière, droits prévoyance, congés spectacles,  
accompagnements dédiés et santé.

Accessible depuis [www.audiens.org](http://www.audiens.org)  
ou l'application Audiens